

## Séance ordinaire du 14 juillet 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mardi 14 juillet 2020 à compter de 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire. La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, à laquelle sont présents madame et messieurs :

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière, et M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

### **Consultation écrite et assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement n° 92-2005-72 modifiant le règlement de Zonage 92-2005 et amendements**

Compte-rendu de la consultation écrite sur le premier projet de règlement n° 92-2005-72 modifiant le règlement de Zonage et amendements concernant les constructions temporaires et les bâtiments accessoires aux usages résidentiels.

M. Guy Benjamin, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement lors de la séance tenue à huis clos en visioconférence du 9 juin dernier, et ce, en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-028 du 25 avril 2020 par la ministre de la Santé et des Services sociaux en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus).

En vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, l'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à la consultation écrite relativement à ce premier projet de règlement a été publié sur le site web de la Ville, le 23 juin 2020, dans le Journal de Chambly, le 24 juin 2020 et affiché à l'hôtel de Ville le 26 juin 2020. Une capsule vidéo a également été publiée sur le site web de la Ville pour expliquer brièvement ce premier projet de règlement. Les personnes intéressées avaient jusqu'au 10 juillet 2020 pour faire parvenir par écrit leurs questions, commentaires ou observations. La Ville n'a rien reçu au 10 juillet 2020 à l'égard de ce premier projet.

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant ce même premier projet de règlement n° 92-2005-72.

M. Benjamin informe les personnes présentes qu'il s'agit d'une assemblée publique de consultation et il cède la parole à M. Jonathan Massicotte, responsable au service de l'Urbanisme. La capsule vidéo est rediffusée pour le public.

Le projet de règlement a pour objet d'apporter les modifications suivantes :

- aux superficies des bâtiments accessoires aux usages résidentiels;
- aux abris temporaires;
- aux terrasses saisonnières.

Il est précisé que ce projet de règlement contient trois dispositions susceptibles d'approbation référendaire, que cette assemblée publique de

## Séance ordinaire du 14 juillet 2020

consultation sera suivie des décisions du Conseil relativement à l'adoption du second projet avec ou sans modification et que les procédures suivront leurs cours suivant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

L'assemblée publique de consultation se termine à 19 h 38.

### Résolution 2020-07-242

#### Procès-verbaux des 9 et 19 juin 2020 / Adoption

**Considérant** qu'une copie des procès-verbaux des séances des 9 et 19 juin 2020 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'approuver les procès-verbaux des séances des 9 et 19 juin 2020 tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-07-243

#### Approbation des comptes payés, payables et recevables

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> 55 576 à 55 601	487 881,13 \$
55 672 à 55 748	
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> 55 765 à 55 861	260 841,09 \$
55 874	
Comptes recevables	Pour la somme de
Compte n <sup>os</sup> 0FD000064 à 0F000067	3 955,93 \$

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-07-244

#### Dépôt de document

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé la proposition suivante :

- Octroi d'un mandat pour la caractérisation des sols en pile situés au garage municipal, 110 de la route 112 dans le dossier des travaux de l'avenue Brouillette, des rues Côté et Lessard à SNC Lavalin de Montréal selon la grille des taux horaires plus les frais de laboratoire et les taxes tel qu'il appert de l'offre de services datée du 15 juin 2020.

## Séance ordinaire du 14 juillet 2020

### Résolution 2020-07-245

#### **Règlement n° 2020-278 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et abrogeant le règlement n° 2019-263 et amendements / Adoption**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement intitulé «règlement n° 2020-278 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et abrogeant le règlement n° 2019-263 et amendements» a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci sont disponibles pour le public;

**Considérant** l'avis de motion donné par la résolution 2020-06-211 pour le règlement n° 2020-278;

**Considérant** que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** que le règlement intitulé « règlement n° 2020-278 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et abrogeant le règlement n° 2019-263 et amendements », soit et il est adopté.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-07-246

#### **Soutien général en gestion des ressources humaines et relations de travail / Octroi d'un mandat**

---

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'octroyer un mandat pour soutien général de service en ressources humaines et relations du travail à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de Québec aux tarifs horaires de l'année 2020 plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de services datée du 18 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-07-247

#### **Règlement n° 135-03 modifiant le règlement n° 135 et amendements concernant les animaux**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement intitulé «règlement n° 135-03 modifiant le règlement n° 135 et amendements concernant les animaux» a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci sont disponibles pour le public;

**Considérant** l'avis de motion donné par la résolution 2020-06-214 pour le règlement n° 135-03;

## Séance ordinaire du 14 juillet 2020

**Considérant** que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** que le règlement intitulé «règlement n° 135-03 modifiant le règlement n° 135 et amendements concernant les animaux», soit et il est adopté.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-07-248

#### **Application des règlements n° 134 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et amendements et n° 152 sur la circulation et amendements / Désignation à titre d'agent de la sécurité publique**

---

**Considérant** le recours à l'entreprise 9402-2266 Québec inc. MRC Sécurité de Saint-Hubert lors d'événements ponctuels et/ou spéciaux et la désignation d'agents de la sécurité par la résolution n° 2020-04-178;

**Considérant** qu'il y a lieu de désigner un agent de la sécurité publique additionnel aux agents déjà désignés par ladite résolution;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que M. Jonathan Lacombe de l'entreprise 9402-2266 Québec inc. MRC Sécurité de Saint-Hubert, soit et est désigné aussi à titre d'agent de la sécurité publique pour l'application de la réglementation municipale pour le règlement n° 134 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et amendements ainsi que pour la sécurité routière du territoire de la Ville de Saint-Césaire en vertu du règlement municipal n° 152 sur la circulation et le stationnement et amendements.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-07-249

#### **Entente d'entraide mutuelle pour la protection contre les incendies entre la Ville de Saint-Césaire et la Municipalité de Saint-Damase - 2020 / Autorisation de signature**

---

**Considérant** le projet d'entente d'entraide mutuelle pour la protection contre les incendies entre la Ville de Saint-Césaire et la Municipalité de Saint-Damase - 2020;

**Considérant** la recommandation du directeur du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire, M. Étienne Chassé;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

## Séance ordinaire du 14 juillet 2020

**Et résolu** d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'entente mutuelle d'entraide pour la protection contre les incendies entre la Ville de Saint-Césaire et la Municipalité de Saint-Damase - 2020;

**Il est également résolu** que la présente entente 2020 remplace l'entente 2015 conclue en vertu de la résolution n° 2015-05-152 du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-07-250

#### Poste de chef d'équipe au service des Travaux publics / Permanence

**Considérant** que M. Michel Ouellette a été embauché le 16 décembre 2019 au poste de chef d'équipe au service des Travaux publics de la Ville de Saint-Césaire et que sa période de probation est maintenant terminée;

**Considérant** la recommandation de la direction générale et de la responsable du service des Travaux publics;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'accorder la permanence à M. Michel Ouellette au poste de chef d'équipe au service des Travaux publics de la Ville de Saint-Césaire, rétroactivement au 16 juin 2020 avec tous les avantages rattachés à ce poste cadre, temps plein.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-07-251

#### Contrat 202002.06 - Réfection des chaussées de l'avenue Brouillette, rues Côté et Lessard – Décompte progressif n° 1 / Autorisation

**Considérant** la facture n° 0000057103 datée du 30 juin 2020 de l'adjudicataire Groupe AllaireGince Infrastructures inc. du contrat 202002.06 – Réfection des chaussées de l'avenue Brouillette, rues Côté et Lessard;

**Considérant** la recommandation de paiement du décompte progressif n° 1 datée du 6 juillet 2020 du chargé de projet audit contrat, Shellex Groupe Conseil;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Joanie Génereux**

**Et résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 d'une somme totale de 616 772,08 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % au contrat 202002.06 – Réfection des chaussées de l'avenue Brouillette, rues Côté et Lessard auprès de l'adjudicataire Groupe AllaireGince infrastructures inc., le tout tel qu'il appert aux documents cités en préambule;

## Séance ordinaire du 14 juillet 2020

Il est précisé que de ce projet, une somme de 80 263,70 \$ moins la retenue de 10 % plus les taxes est affectée aux dépenses de réfection de trottoirs de l'avenue Denicourt, lesquelles ne font pas partie du règlement d'emprunt n° 2020-271 et sont financées à même le budget d'opération prévu à cet effet;

**Et résolu également** d'autoriser M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-07-252

#### **Contrat 202001.04:- Réfection des infrastructures des rues Leduc et des Érables – Décompte progressif n° 2 – Directives de changement / Autorisation**

---

**Considérant** la facture n° 057461 datée du 6 juillet 2020 couvrant les travaux jusqu'au 3 juillet 2020 ainsi que les directives de changements suivantes de l'adjudicataire Bertrand Ostiguy inc. du contrat 202001.04 – Réfection des infrastructures des rues Leduc et des Érables :

- N° 2  
Deux branchements d'eau potables ajoutés (entrepôt Bonduelle et 1055, rue Leduc)  
1 169,09 \$;
- N° 4  
Remplacement de la borne-fontaine au 852, rue des Érables et celle au 1091, rue Leduc  
21 127,18 \$;
- N° 5  
Branchement sanitaire ajouté pour desservir l'entrepôt Bonduelle  
2 315,13 \$;
- N° 6  
Remplacement de 4 fontes standards de regards sanitaires par des fontes ajustables – remplacement de la partie supérieure de la boîte de vanne au coin rue des Érables et Leduc par un partie supérieure de type anti-charrue  
6 391,00 \$
- N° 7  
Déviation latérale de la conduite d'eau potables sur la rue Leclair à la limite sud des travaux afin de localiser la nouvelle conduite dans la rue  
1 287,56 \$;
- N° 9 (10, 11 et 12)  
Inspection par caméra de l'ancienne conduite sanitaire en grès, relocalisation et raccordements des anciens branchements sanitaires à la conduite sanitaire de béton  
4 192,39 \$;
- N° 13  
Le regard unitaire au coin des rues Leduc et des Érables a été déplacé vers la route 112, sur la rue Leduc pour mettre une fonte ajustable  
760,33 \$;

## Séance ordinaire du 14 juillet 2020

- N° 14  
Réparation de l'entrée de service d'eau potable du Cab au 1000, rue Leclaire  
375,92 \$;
- N° 15  
Service d'un plombier pour le raccordement au réseau temporaire des 1121 et 1120  
202,40 \$;

**Considérant** la recommandation datée du 7 juillet 2020 du chargé de projet audit contrat, Shellex Groupe Conseil, du paiement du décompte progressif n° 2 incluant les directives de changement;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 d'une somme de 546 092,02 \$ incluant les directives de changement (37 821 \$) plus les taxes et une retenue contractuelle de 10 % au contrat 202001.04 – Réfection des infrastructures des rues Leduc et des Érables auprès de l'adjudicataire Bertrand Ostiguy inc., le tout tel qu'il appert aux documents cités en préambule;

Que le paiement sera remis à l'adjudicataire Bertrand Ostiguy inc. sur réception et validation préalable de toutes déclarations statutaires et de toutes quittances finales des sous-traitants relatives audit contrat;

**Et résolu également** d'autoriser M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-07-253

#### **Contrat AO / 2018-06-207 - Réfection du ponceau sur la rue Leclaire / Réception définitive et libération de la retenue contractuelle (Décompte progressif n° 3 final) / Autorisation**

**Considérant** la facture datée du 30 juin 2020 de l'adjudicataire, MSA Infrastructures inc. au contrat AO / 2018-06-207 – Réfection du ponceau sur la rue Leclaire, n° 013567 d'une somme de 5 211,91 \$ représentant le décompte progressif n° 3 final, soit la retenue contractuelle de 5 %, le tout taxes incluses ;

**Considérant** la recommandation de paiement et de réception définitive des travaux datée du 30 juin 2020 du chargé de projet audit contrat, Consumaj Experts conseils;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 3 final au contrat AO / 2018-06-207 - Réfection du ponceau sur la rue Leclaire auprès de l'adjudicataire MSA Infrastructures inc., d'une somme totale de 5 211,91 \$ incluant les taxes, soit la libération de la retenue contractuelle de 5 %, le tout tel qu'il appert aux documents cités en préambule;

## Séance ordinaire du 14 juillet 2020

**Et résolu également** de prononcer la réception définitive des travaux du contrat AO / 2018-06-207 - Réfection du ponceau sur la rue Leclair et d'autoriser M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents audit contrat, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-07-254

#### **Services professionnels pour le remplacement d'un ponceau sur le cours d'eau Gobeil dans le rang Rosalie/ Octroi d'un mandat**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'octroyer un mandat pour services professionnels pour le remplacement d'un ponceau sur le cours d'eau Gobeil dans le rang Rosalie à Tetra Tech QI de Granby pour le prix forfaitaire de 20 950 \$ plus les taxes, tel qu'il appert à l'offre de services professionnels datée du 6 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-07-255

#### **Contrat 202005.10 - Resurfacement du rang Rosalie avec enrobé tiède flexible et remplacement de ponceaux / Adjudication**

**Considérant** l'appel d'offres public dans le projet de resurfacement du rang Rosalie avec enrobé tiède flexible et remplacement de ponceaux 202005.10;

**Considérant** la réception de trois soumissions le 11 juin dernier, comme suit :

Soumissionnaire		Prix avec taxes	Conformité
Eurovia Québec Construction inc.	Bromont	1 324 057,36 \$	Oui
Pavage Axion inc.	Brossard	1 371 633,61 \$	Oui
Les Pavages Ultra inc.	Mercier	1 535 469,44 \$	Oui

**Considérant** la recommandation datée du 18 juin 2020 de Shellex Groupe Conseil, chargé de projet dans ce dossier;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'adjuger conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt n° 2020-279 décrétant ces travaux, le contrat intitulé «Resurfacement du rang Rosalie avec enrobé tiède flexible et remplacement de ponceaux 202005.10» au plus bas soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Construction inc. pour le prix de 1 324 057,36 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité



## Séance ordinaire du 14 juillet 2020

### Résolution 2020-07-256

#### **Second projet - règlement n° 92-2005-72 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les constructions temporaires et les bâtiments accessoires aux usages résidentiels / Adoption**

---

**Considérant** qu'une copie du second projet de règlement n° 92-2005-72 a été transmise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et que des copies ont été mises à la disposition du public;

**Considérant** que ce projet de règlement a pour objet d'apporter des modifications, à savoir:

- aux superficies des bâtiments accessoires aux usages résidentiels;
- aux abris temporaires;
- aux terrasses saisonnières;

**Considérant** que le règlement n° 92-2005-72 contient trois (3) objets (distincts) susceptibles d'approbation référendaire;

**Considérant** qu'en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris 7 mai 2020, la Ville a remplacé l'assemblée publique de consultation par une procédure écrite qui s'est terminée le 10 juillet dernier et qu'aucune question, commentaire ou observation n'est parvenu à la Ville suite à l'avis public à cet effet;

**Considérant** que l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement n° 92-2005-72 a quand même été tenue au début de la présente séance publique;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier la résolution n° 2020-06-228 afin de remplacer les procédures qui y sont mentionnées par les procédures usuelles suivant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1) étant donné le déconfinement progressif autorisé par les instances gouvernementales;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'adopter, avec modification du nombre d'objets susceptibles d'approbation référendaire, soit trois (3), le second projet de règlement intitulé : «règlement n° 92-2005-72 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les constructions temporaires et les bâtiments accessoires aux usages résidentiels».

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-07-257

#### **PIIA-14-2020 par M. Louis Massé, propriétaire du lot n° 4 785 459 situé sur la rue Larose / Autorisation**

---

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Louis Massé, propriétaire, concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée projetée sur la rue Larose, lot n° 4 785 459 du cadastre du Québec et situé dans la zone n° 141;

## Séance ordinaire du 14 juillet 2020

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-14-2020 présenté lors de leur réunion tenue le 18 juin 2020, respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-14-2020 présenté par M. Louis Massé, propriétaire, concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée projetée sur la rue Larose, lot n° 4 785 459 du cadastre du Québec et situé dans la zone n° 141.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-07-258

**PIIA-15-2020 par M. Christian Laperle, mandataire pour M. Réal St-François, propriétaire des lots n°s 1 592 637 et 6 041 993 situés sur la rue de Vimy / Autorisation**

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Christian Laperle, mandataire pour M. Réal St-François, propriétaire concernant la construction d'une habitation trifamiliale isolée projetée sur la rue de Vimy, lots n°s 1 590 637 et 6 041 993 du cadastre du Québec et situés dans la zone n° 210;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-15-2020 présenté lors de leur réunion tenue le 18 juin 2020, respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-15-2020 présenté par M. Christian Laperle, mandataire pour M. Réal St-François, propriétaire, concernant la construction d'une habitation trifamiliale isolée projetée sur la rue de Vimy, lots n°s 1 592 637 et 6 041 993 du cadastre du Québec et situés dans la zone n° 210.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-07-259

**PIIA-17-2020 par M<sup>me</sup> Véronique Michaud, propriétaire du lot n° 1 592 296 situé au 1119, avenue Paquette (modification au PIIA-18-2019) / Autorisation**

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M<sup>me</sup> Véronique Michaud, propriétaire, pour modifier le PIIA-18-2019 autorisé sous la résolution n°s 2019-09-341;

**Considérant** que la demande de PIIA-17-2020 concerne le remplacement du revêtement extérieur de cette résidence deux générations en construction sur le lot n° 1 592 296 du cadastre du Québec, au 1119, avenue Paquette, dans la zone n° 104;

## Séance ordinaire du 14 juillet 2020

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-17-2020 présenté lors de leur réunion tenue le 18 juin 2020, respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements pourvu que certains éléments de conception approuvés au PIIA-18-2019 soient maintenus;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise le PIIA-17-2020 mais signifie à la demanderesse, M<sup>me</sup> Véronique Michaud, propriétaire du lot n° 1 592 296 du cadastre du Québec et situé au 1119, avenue Paquette dans la zone n° 104, que les matériaux autorisés en façade principale devront être maintenus tels qu'approuvés au PIIA-18-2019 par la résolution n° 2019-09-341. Aucun remplacement n'est autorisé en façade principale, uniquement les élévations latérales et arrières sont visées par la présente autorisation.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-07-260

#### Poste d'animateur au Camp de jour (remplacement) / Embauche

**Considérant** les recommandations du directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M. Guy Patenaude;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'embaucher M<sup>me</sup> Andréanne Jodoin au poste d'animatrice (remplacement) au Camp de jour Été 2020 au taux fixé à l'échelle salariale en vigueur des emplois du Camp de jour.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2020-07-261

#### Résidence du Collège – Fête estivale 2020 de ses résidents 24 juillet / Autorisation d'une commandite

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser une commandite à la Résidence du Collège pour la fête estivale 2020 de ses résidents le 24 juillet prochain comme suit :

- La Ville assume les frais de location de 1 200 \$ plus les taxes pour un chapiteau;
- La Ville prête 12 tables à pique-nique.

Adoptée à l'unanimité

## Séance ordinaire du 14 juillet 2020

### Affaires nouvelles

#### Résolution 2020-07-262

#### **Mira - Demande de soutien particulier dans le contexte de la crise de la covid-19 / Soutien financier**

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser un soutien financier d'une somme de 150 \$ à l'organisme Mira de Sainte-Madeleine dans le contexte particulier de la crise de la covid-19.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2020-07-263

#### **Signalisation de destination sur la route 112 est / Demande au MTQ pour ajout et marquage au sol**

---

**Considérant** qu'il n'y a pas de panneau de signalisation de destination du côté est de la route 112 à la hauteur du 156, route 112 (Garage RSR) pour indiquer l'embranchement vers Sainte-Angèle-de-Monnoir via le rang Double alors qu'un tel panneau de signalisation est installé sur la route 112 direction ouest pour indiquer cette destination;

**Considérant** qu'il n'y a aucun marquage au sol sur la chaussée pour indiquer la possibilité d'un virage à droite sur le rang Double;

**Considérant** que cette section de la route 112 est située dans une courbe où les deux voies se transforment en une seule;

**Considérant** qu'il y a des enjeux de circulation et de sécurité publique qui peuvent être atténués par une signalisation et un marquage adaptés;

**Considérant** que des requêtes citoyennes ont été portées à notre attention pour cet ajout de signalisation de marquage au sol;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de faire une analyse de la situation afin d'ajouter une signalisation de destination sur la route 112 est, près du rang Double vers Sainte-Angèle-de-Monnoir de même qu'un marquage au sol pour indiquer un virage à droite vers le rang Double.

Adoptée à l'unanimité

### Correspondances

### Période de questions

**Levée de la séance.**

**Séance ordinaire du 14 juillet 2020**

---

Guy Benjamin  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

**Certificat de crédits**

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉOLUTIONS SUIVANTES :

2020-07-243, 2020-07-244, 2020-07-246, 2020-07-248, 2020-07-251, 2020-07-252,  
2020-07-253, 2020-07-254, 2020-07-255, 2020-07-260, 2020-07-261, 2020-07-262.

---

Micheline Quilès  
Trésorière et directrice générale adjointe